

A MM. les Caissiers des Sections

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1922)**

Heft 10-12

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

A MM. les Caissiers des Sections.

Je prie MM. les Caissiers des Sections de bien vouloir retirer les cotisations pour 1923 le plus tôt possible et d'en faire parvenir le montant à la Caisse centrale jusqu'au 1^{er} mars 1923 au plus tard. Adresse: Caisse centrale S. P. S. A. S., Chèque postal No. IX 3105, Saint-Gall.

Je rappelle que la cotisation annuelle pour les membres actifs est de frs. 10. —, pour les membres passifs de frs. 20. —. Les difficultés des temps sont toujours les mêmes, pour cette raison nous prions instamment nos honorés membres passifs, ainsi que nos membres actifs, de bien vouloir verser leurs cotisations sans retard, afin que la Caisse centrale soit mise en état de remplir ses engagements avec la ponctualité habituelle.

MM. les Caissiers des Sections sont priés de s'en tenir absolument au terme du 1^{er} mars 1923.

Appenzell, le 30 décembre 1922.

C. LINER.

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Séance du 4 novembre 1922, à Olten.

Présents: MM. Righini, Mayer, Liner, Stauffer, Blailé.

Absents: MM. Hermanjat, Bocquet.

Le Président ouvre la séance en rappelant le souvenir de trois collègues que nous venons de perdre: Robert Elmiger, G. de Beaumont et Barzaghi. Il mentionne aussi les condoléances qu'il a exprimées dans une lettre à M. Pierre Godet à l'occasion de la mort de Philippe Godet qui nous a toujours montré de vives sympathies et de la bonne compréhension de l'art et des artistes.

Dans son rapport le Président s'occupe de l'*Exposition nationale de Genève*. Il déclare que le succès artistique est incontestable. Le jury a fonctionné avec la sévérité que demande une sélection judicieuse d'oeuvres d'art. Il y a eu beaucoup de remontrances violentes et de mauvais goût dont on ne s'attendait pas d'un milieu distingué, fleuron de la ville de Genève. La durée restreinte de l'Exposition (5 semaines seulement) a été